

Transformer des Plantes Aromatiques et Médicinales



PUBLICS CONCERNÉS

Toute personne intéressée par les plantes aromatiques et médicinales (porteur de projet en phase d'installation, personne en formation BPREA, salarié, étudiant, demandeur d'emploi,...)

LIEUX DE LA FORMATION

CFPPA de Venours 86480 Rouillé
(30km sud-ouest de Poitiers)

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Possibilité selon votre situation (VIVEA, Pôle-Emploi, CPF, CPF Transition, autres OPCO, etc.)

INFORMATIONS PRATIQUES

Restauration et hébergement possible sur le site de Venours.

CONTACTS

Magalie MAGNÉ (coordination)

Mireille HERVÉ (secrétariat)
05.49.43.80.62

cfppa.venours@educagri.fr

Objectifs

- Créer un atelier de transformation.
- Choisir sa gamme de produits transformés de PAM en fonction des débouchés, des caractéristiques de son exploitation.
- Réaliser des opérations de transformation de PAM dans le respect de la réglementation.

Programme

3 thèmes principaux sont abordés :

- Transformation en produits alimentaires : les tisanes simples ou composées, les condiments aromatisés (sels, sucres, huiles, mélanges aromatiques)
- Transformation de produits cosmétiques : macérats, baumes, huiles, crèmes, savons...
- Transformation en huiles essentielles, hydrolats, eaux florales...

Méthodes pédagogiques

Chaque thème abordé fait l'objet d'apports théoriques et de mise en oeuvre concrète en centre ou en stage

Un stage en entreprise spécialisée en plantes aromatiques et médicinales d'une semaine minimum est demandé pour valider ce module.

Calendrier et durée de la formation

De janvier à mai 2021 : 70h en centre (10 jours), 35h en stage - Total de 105h.

Certification

Possibilité de valider l'UCARE2 : transformation de plantes aromatiques et médicinales du BPREA.

Délivrance d'une attestation de formation en fin de cycle.